

BAREMES DE NOS HONORAIRES

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR VENTE ET ACHAT DE BIENS A USAGE D'HABITATIONS

Applicables sur le prix de vente TTC, à la charge du vendeur. Barème non cumulatif.

TRANCHE DE PRIX	MONTANT TTC* DES HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE	
FORFAIT	< 160 000 €	8 000 €
150 001 €	500 000 €	5%
500 001 €	1 000 000 €	4%
> 1 000 001 €	-	3%

* Commission d'agence arrondie aux cinq cent euros supérieur.

HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE

pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi N°89-462 du 06/07/1989

PRESTATIONS	MONTANT TTC DES HONORAIRES		
<i>Selon la liste des villes publiée en annexe du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013</i> Visites / Constitution des dossiers / Rédaction du bail A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE	Zone très tendue*	Zone tendue*	Reste du territoire
Etat des lieux A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE	12€/M²	**10€/M² Avec application plafond à 1 mois de loyer chargé	8€/M²
		3€/M²	

* Selon la liste des villes publiée en annexe du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013

** 5€/m² pour la visite et constitution du dossier + 5€/m² pour la rédaction du bail

TVA 20 % Selon taux en vigueur

Sans détention de fonds

Mise à jour du 11 Mai 2019

GAMS EURL au capital de 10 000€. Siège Social : 15 place du petit Martroy – 95300 PONTOISE

Téi : 01.34.35.40.69 – email : pontoise@stephaneplazaimmobilier.com – www.stephaneplazaimmobilier.com

813 083 060 RCS Pontoise – N°TVA Intracommunautaire : FR86 813 083 060 – Assurance RCP AXA IARD n°6811352404

Carte professionnelle n° 9501 2015 000 000 858 délivrée par la CCI Paris Ile de France Activité : Transaction